

**Thèse de doctorat en droit : Le contrôle de l'Etat sur les collectivités territoriales au Mali.**

**Par Adama Coulibaly**

**Sous la direction de Christine Houteer.**

Soutenu le 09-07-2021

A Paris Est, dans le cadre de Ecole doctorale Organisations, marchés, institutions, en partenariat avec LIPHA -Laboratoire Interdisciplinaire d'Etude Politique Hannah Arendt (laboratoire) et de Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du Politique – Hannah Arendt / LIPHA-UPEC (laboratoire).

Le président du jury était Yves Palau.

Le jury était composé de Christine Houteer, Bakary Camara, Cathérine Ribot.

Les rapporteurs étaient Bakary Camara, Cathérine Ribot.

**Résumé de ma Thèse :**

En dépit du nombre de lois déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales au Mali, le contrôle de l'Etat sur les actes et les organes de ces collectivités territoriales apparaît, à l'évidence, comme un instrument central dans la théorie de la décentralisation, vérifiant ainsi l'analyse suivant laquelle la portée d'une politique de décentralisation ne peut s'apprécier en dehors du contrôle. Cette problématique se confirme par l'examen des principes posés, en la matière, par les législateurs maliens de 1993 à 2017 ainsi que par la prise en compte du rôle des juridictions administratives et financières. L'étude des solutions législatives et jurisprudentielles conduit alors à examiner les caractères actuels du contrôle de l'Etat sur les collectivités territoriales et à apprécier, de façon aussi concrète possible, les règles de fonctionnement réelles prévues par les lois n°2017-051, 052 et 053 du 02 octobre 2017.